



Rapport financier 2024

Association Régionale pour la
Promotion de l'Ecoconstruction

ARPE Normandie

Bilan

Passif

Parmi les évolutions intervenues au passif du bilan, on citera :

- L'affaiblissement apparente de la valeur du bilan dû à l'acompte de la Région perçu pour deux ans sur l'exercice précédent (*fin 12/2023*).

Actif

Quant à l'actif du bilan au 31 décembre 2024 :

- L'actif immobilisé (équipement informatiques, mutuelle d'outillage) diminue en raison d'une mise à jour importante (non réalisée les années précédentes) des immobilisations et de « mise au rebut » de bureau et d'outillage.
- L'actif circulant augmente considérablement en raison de la dette actuelle d'Enerterre au titre de l'animation du Réno'Acc' 2024. En soutien, l'ARPE a proposé des délais de paiement importants pour répondre à son besoin de trésorerie.

Ainsi les disponibilités diminuent en conséquence de cet élément.

Compte de résultat

L'exercice 2024 est en développement notable par rapport aux années précédentes.

Il est le reflet des événements principaux suivants :

- La création d'un poste de communication en fin d'exercice précédent
- Le remplacement de Lise Bazire par l'arrivée de Laure Chaigneau comme chargée de mission en janvier
- La création d'un poste de chargé de mission supplémentaire avec l'embauche d'Eva Zaccaro en avril 2024
- L'embauche d'un directeur (à la place d'un coordinateur) en mai 2024

Produits

Le total des produits d'exploitation est passé de 254 181 lors de l'exercice clos le 31 décembre 2023 à 356 886 euros lors du dernier exercice, soit une hausse de 40 %.

Chiffres d'affaires

En termes de Chiffres d'affaires cette augmentation très importante (+288%) est principalement liée :

- Le développement de l'activité de formation, *passant de 18 535€ à 37 343€*
- La prestation de services de la coanimation du Réno'Acc' facturée à Enerterre, qui est désormais en portage direct de la subvention, alors que c'était le montage inverse en 2023 (36 500€)
- Réponse à l'AAP d'inventaire cartographique de la construction en paille, financée par

- Logeo Seine. (8500€ en 2024 → fin en 2026)
- Contrat de sous-traitance de l'étude BâtiRoseau pour le PNR de Brière (3600€ en 2024 → fin en 2025)

Subventions

Les subventions connaissent également une évolution de +9%

Particulièrement :

- La subvention ADEME (+44%)
- La subvention liée à la fin du projet Maillons (fin en juin 2024, solde de 6736€)
- La subvention ADEME liée à l'étude de préfiguration du réseau Bâtiment durable (4979€ en 2024 → 2025)
- Le projet EPATEI financé par la Fédération des Entreprises d'Insertion (3976€ → 2025)
- La subvention du département de La Manche qui n'était plus sollicitée depuis quelques années et qui permet d'y réancrer des actions (2000€)
- La subvention de la DREAL qui revêtait un caractère exceptionnel en 2023 connaît une baisse notable (25k → 6500€ en 2024)

Autres produits

Les « autres produits » augmentent de 12979€ par rapport à 2023 grâce aux cotisations perçues par les signataires du Pacte Bois-biosourcés emmené par Fibois, officiellement lancé en Mars (13475€), et ce malgré une baisse de 29% des adhésions professionnelles. Une attention particulière doit être portée sur ce poste qui n'est pas représentatif du réseau qui interagit avec l'ARPE, puisque paradoxalement un nombre record de professionnels ont participé au programme d'activités de l'ARPE cette année écoulée.

L'augmentation du nombre d'événements proposés et qui ont amené à les rencontrer durant l'année, font qu'ils sont toujours plus nombreux à découvrir l'ARPE ou répondre de manière, qui plus est plutôt fidèle, à nos invitations.

Charges

Le total des charges d'exploitation est passé de 239 006 euros au 31 décembre 2023 à 329 253 euros à l'exercice clos au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 50%.

En effet, l'augmentation de la masse salariale se retrouve naturellement dans le poste salaires et traitements (+65% = 180 228€) et charges sociales (+43%), qui concentre la majeure partie de cette évolution de charges.

Les autres achats et charges externe augmentent de 39%, cela est principalement dû à :

- L'augmentation de la sous-traitance (+16%), liée à la hausse de l'activité de formation puisqu'une partie de cette activité a pour objet le recours à des formateurs non-salariés (formation ambassadeur des éco-matériaux, formations CREPA...)
- L'organisation de l'événement de restitution Maillons duquel l'ARPE a été mandataire pour rémunérer Zefco, en qualité d'organisateur principal de l'événement, et défrayer les intervenants (6300€)

- Les dépenses au titre des Colloques et séminaire = principalement l'organisation du séminaire 2024 (*location Hangar Zéro 977,80€ + animation du séminaire, suivi d'ateliers animé par l'ARDES = 2250€*)
- Les dépenses d'équipement informatique financée en grande partie par l'ADEME (2657€)
- Les frais de mission (*déplacements, autopartage*) et liés aux projets, plus nombreux.
- L'augmentation des adhésions à des organisations diverses (*RFCP, CCTC, Construire en Chanvre, CAUE 76, ...*)

Conséquence de ces différentes évolutions, le résultat net après impôt est excédentaire à 1790€ contre 15 585€ euros en 2023. Il est proposé à l'Assemblée Générale du 24 mai 2025 d'affecter cet excédent au report à nouveau.

L'Association a entrepris de valoriser pour la première fois une partie du bénévolat (contributions volontaires en nature) accomplie par Sophie POPOT - collectif Les jours, au titre de représentation de l'ARPE Normandie à la Confédération de la Construction en Terre Crue - en tant que secrétaire.

Ainsi, en 2024, les contributions volontaires en nature ont représenté 8400€ pour un total de 140 heures (*20 jours*).